

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
06 MARS 2023

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	7
Votants	13

OBJET : 2023\_008 DELIB

11. ASSOCIATION ORMES  
ACTIVITES : DEMANDE DE  
SUBVENTION ET CONVENTION  
PARTENARIALE.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. FRANCINE BARTIER

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 059-265904003-20230314-2703202311\_AB-DE

S<sup>2</sup>LOW

L'an deux mil vingt-trois, le mardi quatorze mars à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Madame Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Nicole CAMBRON, MM. Marc BEZILLE et Joël BACLET

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET, M. Régis DEVEY donnant procuration à Mme Christiane CAPPELLE, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à M. Marc BEZILLE, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Marie Josée RUHLAND donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON et Mme Marie Françoise BILLIAU donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président expose que suite à la volonté municipale de la ville de Merville de disposer d'un lieu de vente d'objets de seconde main et l'expertise de l'association Ormes Activités sur son Atelier Chantier Insertion « Ressourcerie » il est proposé un partenariat avec ladite association.

L'objectif est d'ouvrir un magasin « Ressourcerie » au sein de la ville de Merville au N°2 rue des Prêtres.

Afin de subvenir aux différents frais d'implantation, notamment les frais liés à la location, le CCAS de Merville s'engage en contrepartie de la bonne exécution de ladite « convention de partenariat » à reverser à l'association Ormes Activités une subvention de fonctionnement à hauteur de 750€ mensuel ce qui correspond à l'équivalent du loyer. La somme allouée annuellement sera proratisée en fonction de l'ouverture de la première année soit 6750€ qui sera versée en deux temps :

- 50% à la signature de la convention
- 50% en fin d'année d'activité.

En contrepartie l'association Ormes Activités s'engage à remettre un bilan qualitatif et budgétaire complet de la structure en fin de chaque année et rechercher tout autre financement et autofinancement possibles permettant de la rendre financièrement autonome.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, autorise la signature d'une convention de partenariat avec l'association Ormes Activités et tous documents utiles au bon fonctionnement et à verser une subvention de fonctionnement à hauteur 750€ mensuel pour l'année 2023 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président du C.C.A.S.  
Joël DUYCK

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

La Secrétaire de séance  
Marion TUEUX

